

Département de l'AIN

—  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

—  
Canton de MIRIBEL

—  
Commune de BEYNOST

COMMUNE DE  
**BEYNOST**

N° 04-2026-30

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du** : 16 avril 2026

**Convocation du** : 9 avril 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**ADMINISTRATION GENERALE : Désignation des commissaires titulaires et suppléants proposés pour la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

**Présents** : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESSEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, M. Vincent VIANI.

**Représentés** :

Mme Annie MACIOCIA donne procuration à Mme Caroline TERRIER

M. Pascal CONTAMIN donne procuration à Mme Anne LE GUYADER  
Mme Laëtitia RAPPET donne procuration à M. Thierry MERESSE

**Absents** : M. Philippe MAILLEZ

**Secrétaire de séance** :

M. Jean-Marc CURTET

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver une liste de contribuables parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques procédera à la désignation de huit commissaires titulaires et huit suppléants appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. Le DR/DFIP en informera ensuite le Maire, chargé de notifier la décision aux commissaires retenus.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

**La CCID est présidée par le Maire.**

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il est précisé que la liste de contribuables proposée par le conseil municipal doit être réalisée en nombre double.

Madame le Maire propose d'approuver la liste suivante :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS			
1	Sergio MANCINI	17	Céline FERRIOL
2	Annick PANTEL	18	Nathalie GARCIA
3	Bertrand VERMOREL	19	Ludivine BUCILLIAT
4	Jean-Pierre COTTAZ	20	Marion DESCAMPS
5	Vincent VIANI	21	Corinne PRESENTAZIONE
6	Elisabeth BOUCHARLAT	22	Eric VEDEL
7	Philippe MAILLEZ	23	Marie Gabrielle CHAUTARD
8	Sylvie MARTINON COCHARD	24	Pierre-Yves GARIC
9	Gérard FEASSON	25	Jérôme NIQUE
10	Ghislaine MADUSSO	26	Véronique COUETTE
11	Sébastien RENEVIER	27	Christophe GOURVES
12	Thierry BARLAND	28	Eric BOTTAZ-BOUSSON
13	Thierry BELLANGER	29	Christophe EGROT
14	Sylviane BELFILS	30	Anne FEYER
15	Sandrine MERLE	31	Pierre-Gilles SAUVIGNAC
16	Annie MACIOCIA	32	Pierre BOUBERT

### DELIBERE

Vu l'article 1650 et 1650-A du Code Général des Impôts, qui prévoient l'institution dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs (CCID),  
Considérant qu'il est institué dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.),  
Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions légales, dressée par le Conseil Municipal,  
Considérant que dans les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants, un agent peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	28	
---------	----	--

Pour	28	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESSEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Pascal CONTAMIN, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI
Contre		
Abstention		
NPPV		

**DECIDE** de dresser une liste de présentation de 32 noms de contribuables, dont 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels la DGFIP désignera 8 commissaires titulaires et 8 suppléants

**PRECISE** qu'un agent administratif pourra participer aux travaux de ladite commission sans voix délibérative.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



*TERRIER*

Caroline TERRIER,  
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture  
001-210100434-20260416-qifX0200023dd8-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2026  
Date de réception préfecture : 20/04/2026